

Bernard BENAIS
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers
Ancien Elève de l'Ecole des Sciences Politiques de Paris

103, rue La Fayette
75010 Paris

Mob 06 09 91 55 85
Mail bernard181953@gmail.com

RECONSTRUIRE LE COMMUN

Association régie par loi du 01 juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Paris, le 15/12/2023

RECONSTRUIRE LE COMMUN
Association régie par la loi du 01 juillet 1901
84, avenue de la République
75011 Paris

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RECONSTRUIRE LE COMMUN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association RECONSTRUIRE LE COMMUN à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé,

selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons vérifié que le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du Public a bien été établi en conformité avec le règlement CRC n° 2008-12 du 7 mai 2008 et que les modalités d'élaboration ainsi que contenu ont fait l'objet d'une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons relevé que suite aux investigations engagées à l'encontre du Fonds MARIANNE sur la création du fonds et la sélection des projets subventionnés l'association a réduit ses activités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

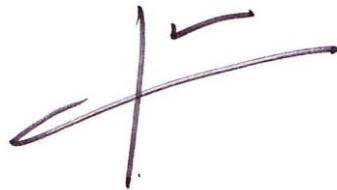
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris,

Le 15/12/2023

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a diagonal line crossing them, with a small flourish at the top right.

**Le Commissaire aux comptes
Bernard BENAIS**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Compte de résultat par origine et destination*
- *Compte de résultat par origine et dest. (suite)*
- *Compte d'emploi annuel des ressources*
- *Compte d'emploi annuel des ressources (suite)*
- *Compte d'emploi annuel des ressources (suite)*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*

CABINET FINANCIAL AUDIT & CONSEIL
2 RUE FLECHIER

75009 PARIS
0145234691

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 15	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	500		500	500			
Total I	500		500	500			
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	3		3	120	117	97.14
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	8 740		8 740	168 450	159 710	94.81
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	8 743		8 743	168 570	159 827	94.81	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 243		9 243	169 070	159 827	94.53	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	15	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Situation nette (sous total)						
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I						
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	5 941		165 830		159 889	96.42
	Total II	5 941		165 830		159 889	96.42
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses		10		10		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 972		3 230		258	7.99
	Dettes des legs ou donations					201	
	Dettes fiscales et sociales	201					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					119	
	Autres dettes	119					
	Instruments de trésorerie						
Produits constatés d'avance							
	Total IV	3 302		3 240		62	1.93
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 243		169 070		159 827	94.53

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	15	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations				293	293	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	92 250		276 750		184 500	66.67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		1		1	0	52.54
Total I		92 251		277 043	184 793	66.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		242 436		111 214	131 222	117.99
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements		5 982			5 982	
Charges sociales		3 722			3 722	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés		159 889		165 830	325 719	196.42
Autres charges						
Total II		92 251		277 043	184 793	66.70
1 - Résultat d'exploitation (I-II)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	15	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)						
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		92 251		277 043	184 793	66.70
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		92 251		277 043	184 793	66.70
5. EXCEDENT OU DEFICIT						

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	15	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		19 968	13 900		6 068	43.65
TOTAL		19 968	13 900		6 068	43.65
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		19 968	13 900		6 068	43.65
TOTAL		19 968	13 900		6 068	43.65

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 15	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1		293	
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1		293	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	92 250		276 750	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	92 251		277 043	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	250 904		109 711	
1.1 Réalisées en France	250 904		109 711	
- Actions réalisées par l'organisme	250 904		109 711	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 234		1 502	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	159 889		165 830	
TOTAL	92 249		277 043	
EXCEDENT OU DEFICIT	2		1	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 15	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	19 968		13 900	
Bénévolat	19 968		13 900	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	19 968		13 900	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 968		13 900	
TOTAL	19 968		13 900	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	15	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	250 904		109 711		141 193	128.70
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	250 904		109 711		141 193	128.70
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 236		1 502		266	17.71
TOTAL DES EMPLOIS	252 140		111 213		140 927	126.72
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	159 889		165 830		325 719	196.42
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	92 251		277 043		184 792	66.70

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	15	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie			293		293	100.00
1.2 Dons, legs et mécénats						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
TOTAL DES RESSOURCES			293		293	100.00
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL			293		293	100.00

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	15	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 968		13 900		6 068	43,65
TOTAL	19 968		13 900		6 068	43,65
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	19 968		13 900		6 068	43,65
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	19 968		13 900		6 068	43,65

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	15	Euros	%
AUTRES	500		500			
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	500		500			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	500		500			
AUTRES	3		120		117	97.14
FOURNISSEURS	3		120		117	97.14
DISPONIBILITES	8 740		168 450		159 710	94.81
SG LIVRET A	8 740		168 450		159 710	94.81
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 743		168 570		159 827	94.81
TOTAL GENERAL	9 243		169 070		159 827	94.53

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 15	Euros	%
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)				
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)				
TOTAL FONDS PROPRES				
FONDS DEDIES	5 941	165 830	159 889	96.42
Fonds dédiés sur subv de fctmt	5 941	165 830	159 889	96.42
TOTAL FONDS DEDIES	5 941	165 830	159 889	96.42
TOTAL PROVISIONS				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10	10		
PARTENAIRES COMPTES COURANTS	10	10		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 972	3 230	258	7.99
FOURNISSEURS	2 972	3 230	258	7.99
DETTES FISCALES ET SOCIALES	201		201	
SECURITE SOCIALE	78		78	
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	59		59	
POLE EMPLOI	46		46	
	19		19	
AUTRES DETTES	119		119	
AUTRES COMPTES DEBITEURS OU CR	119		119	
TOTAL DETTES	3 302	3 240	62	1.93
TOTAL GENERAL	9 243	169 070	159 827	94.53

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 15	Euros	%
COTISATIONS		293	293	100.00
COTISATIONS ADHERENTS		293	293	100.00
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	92 250	276 750	184 500	66.67
SUBVENTIONS - FOND MARIANE	82 500	247 500	165 000	66.67
SUBVENTIONS CIPDR 2020	9 750	29 250	19 500	66.67
AUTRES PRODUITS	1	1	0	52.54
PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	1	1	0	52.54
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	92 251	277 043	184 793	66.70
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	242 436	111 214	131 222	117.99
ACHATS ETUDES ET PRESTAT° SERV		87	87	100.00
PRESTATAIRES - SUBV FOND MARIA	190 051	61 945	128 106	206.81
PRESTATAIRES - SUBV CIPDR 2020	740	25 710	24 970	97.12
MATERIEL SUBV FOND MARIANE	1 729	960	769	80.10
MATERIEL SUBV CIPDR 2020		8 469	8 469	100.00
DOMICILIATION ABC+	512	592	79	13.40
LOCATION IMMO - SUBV FOND MARI	11 113	4 292	6 821	158.90
PRIMES D'ASSURANCE	392	488	96	19.66
COMMISSAIRE COMPTES, COMPTABLE	4 572		4 572	
HONORAIRES - SUBV FOND MARIANE	1 740	2 280	540	23.68
HONORAIRES - SUBV CIPDR 2020		4 030	4 030	100.00
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELAT	72		72	
PUBLICITE - SUBV FONDS MARIANE	26 261	591	25 670	NS
PUBLICITE - SUBV CIPDR 2020		232	232	100.00
VOYAGES/DEPL - SUBV FOND MARIA	4 995	1 203	3 792	315.32
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOM	86		86	
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	174	336	162	48.31
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 982		5 982	
SALAIRES	5 982		5 982	
CHARGES SOCIALES	3 722		3 722	
URSSAF	1 588		1 588	
ORG RETRAITE	613		613	
COTISATIONS AUX AUTRES ORG SOC	580		580	
MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	921		921	
MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	19		19	
REPORTS EN FONDS DEDIES	159 889	165 830	325 719	196.42
Engagements à réaliser sur sub	159 889	165 830	325 719	196.42
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	92 251	277 043	184 793	66.70
RESULTAT D'EXPLOITATION				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				
TOTAL DES PRODUITS	92 251	277 043	184 793	66.70
TOTAL DES CHARGES	92 251	277 043	184 793	66.70

